

OFFRE D'EMPLOI

Devenir Médecin scolaire

Service :
promotion de la santé en faveur des élèves

Contexte de travail

Située au sein de la région académique Ile-de-France, l'académie de Paris est riche de près de 300 400 élèves et 35 000 agents (enseignants, personnels d'encadrement, d'éducation, administratifs, techniciens, personnels médico-sociaux...).

Postuler aujourd'hui au rectorat de Paris, c'est choisir de rejoindre la seule académie monodépartementale de France métropolitaine couvrant la ville capitale au coeur de la plus grande région académique de France.

Le service de promotion de la santé en faveur des élèves a en charge le suivi des élèves scolarisés dans les collèges et lycées parisiens.

Les médecins scolaires prennent en compte le bien être des élèves et contribuent à leur réussite. Leur démarche clinique permet l'identification des difficultés rencontrées par les élèves, l'évaluation des situations pathologiques susceptibles d'entraver leur scolarité, notamment en cas de troubles des apprentissages et/ou des comportements, afin d'assurer l'orientation et la prise en charge adaptée, ainsi que le suivi en milieu scolaire.

Mission principale

Poste à pourvoir dès à présent :
Médecin thésé ou licence de remplacement.

Description du poste (circulaire 2015-118 du 10 novembre 2015)

Le médecin est en charge de l'évaluation des situations médicales susceptibles d'entraver la scolarité des élèves des collèges et lycées parisiens.

Missions principales :

- Référent médical pour la scolarisation des enfants malades ou en situation de handicap.
- Conseiller technique des équipes pédagogiques et éducatives.

Descriptif du poste

Référent médical pour la scolarisation des enfants en situation de handicap ou malades

Conseiller technique des équipes éducatives dans la prise en charge de différentes problématiques médicales comme les maladies chroniques, les troubles des apprentissages, les maladies transmissibles, la survenue d'évènements graves....

Visite préalable à l'affectation-des élèves mineurs aux travaux réglementés

Participation au dispositif de protection de l'enfance, en concertation avec les services infirmier et social.

Les missions en quelques mots

- contribuer à la réussite des élèves
- participer à l'accueil et l'accompagnement de chaque élève en fonction de ses besoins spécifiques liés notamment à sa santé physique ou psychique
- apporter une expertise médicale
- diagnostiquer le plus précocement possible

Les compétences requises

- Sens de l'écoute et de la communication
- Travail d'équipe dans le respect du secret médical
- Capacité d'analyse et de synthèse

Les conditions d'exercice

- Temps plein : 10 demi-journées par semaine (35h par semaine).
- Possibilité de temps partiel.
- Formation en interne à la prise de poste : tutorat

Avantages : congés annuels payés : vacances scolaires

Pour postuler, envoyer votre CV et lettre de motivation au :
Dre Lafitte Christine, service médical en faveur des élèves,
01 44 62 42 42 / christine.lafitte@ac-paris.fr